



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORMULAIRE D'ÉVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000

Travaux de modification du foncier :

Retournement de prairies permanentes / Arrachage de haies / Assèchement, mise en eau, imperméabilisation et remblais de zones humides ou de marais / Réalisation de réseaux de drainage / Création de plans d'eau

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un ou de site(s) Natura 2000 ?

Vous devez le compléter en fonction des informations dont vous disposez et obtenir l'aval de l'administration avant de commencer les travaux.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 complète lorsqu'il permet de conclure rapidement à l'absence d'incidence.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence ne peut être écartée, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Des repères () vous sont proposés tout au long du formulaire pour vous aider à trouver des ressources, ou à identifier les principaux points devant vous amener à conclure que votre projet peut avoir des incidences sur le ou les site(s) Natura 2000.

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du ou des site(s) Natura 2000 concernés. L'animateur du site Natura 2000 pourra vous conseiller sur le patrimoine naturel présent et la manière d'adapter votre projet.

L'Annexe 3 de ce document vous permet d'identifier les animateurs pouvant vous accompagner (accompagnement gratuit, prévu par la réglementation relative à Natura 2000).

Travaux d'aménagement du foncier devant faire l'objet d'une évaluation des incidences :

Item	Sites Natura 2000 de l'Ain concernés
⇒ Le retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie ou de la lande	Tous, sauf le site « Îles du Haut-Rhône »
⇒ L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et le remblai de zones humides ou de marais : pour les surfaces supérieures à 0,01 ha, dont la réalisation est prévue dans ou à moins de 2 km d'un site Natura 2000	Tous
⇒ La réalisation de réseaux de drainage d'une superficie supérieure à 1 ha, dont la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000, ou à moins de 2 km d'un site Natura 2000, ou lorsque le point de rejet se situe dans un site Natura 2000	Tous
⇒ La création de plans d'eau , permanents ou non, de superficie supérieure à 0,05 ha, dans ou à moins de 2 km d'un site Natura 2000	Tous, sauf les sites de « Ensemble Lac du Bourget – Chautagne », « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » et « Val de Saône aval ».
⇒ L'arrachage de haies prévu à l'intérieur d'un site Natura 2000, à l'exclusion des haies entourant les constructions et les haies mono-spécifiques d'essences exogènes	



Où trouver de l'information et des ressources sur Natura 2000 ?

- Sur le site internet de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Auvergne-Rhône-Alpes:
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>
- Sur le site geoportail (carte des sites Natura 2000 de l'Ain):
[https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=5.21466963867188,46.20283056369797&z=10&l0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&l1=DEPARTEMENT.2017::GEOPORTAIL:OGC:WMS\(0.6\)&l2=PROTECTEDAREAS.SIC::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(0.6\)&l3=PROTECTEDAREAS.ZPS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(0.6\)&l4=PROTECTEDAREAS.ZPS](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=5.21466963867188,46.20283056369797&z=10&l0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&l1=DEPARTEMENT.2017::GEOPORTAIL:OGC:WMS(0.6)&l2=PROTECTEDAREAS.SIC::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(0.6)&l3=PROTECTEDAREAS.ZPS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(0.6)&l4=PROTECTEDAREAS.ZPS)
- Sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :
<http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>
- Sur le site internet « Portail Natura 2000 » :
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>
- Sur le site du Centre de ressources Natura 2000 :
<http://www.natura2000.fr/>
- Sur le site internet des services de l'État dans l'Ain :
<http://www.ain.gouv.fr/natura-2000-r208.html>
- Dans les documents d'objectif (DOCOB) de chaque site Natura 2000 :
<http://www.ain.gouv.fr/les-sites-r268.html>



Comment remplir ce formulaire ?

Avec la version numérique de ce formulaire, vous pouvez cliquer sur les liens, sélectionner les sites Natura 2000 concernés dans les listes déroulantes et compléter directement les champs au moyen d'un éditeur PDF.

Toutefois, il est possible d'apporter des compléments à ce formulaire par des annexes, si besoin.

D'une manière générale, votre service instructeur pourra répondre à vos questions sur la constitution de votre dossier.



Qui joindre pour plus d'informations ?

Direction départementale des territoires de l'Ain

Service protection et gestion de l'environnement

Unité espaces naturels

23, rue Bourgmayer

CS 90410

01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

ddt-espaces-naturels@ain.gouv.fr

Coordonnées du porteur de projet :

Dénomination (personne morale):

SIREN/ SIRET :

Nom, prénom (et qualité de la personne habilitée si le porteur de projet est une personne morale) :

Commune et département :


Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Nom du projet :

1. Description du projet ou de l'intervention

 Cette partie doit permettre à l'administration de comprendre en quoi consiste le projet et comment il s'inscrit dans son environnement.

Si besoin, joindre une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet

⇒ **Quel est le type d'aménagement envisagé ? :**

⇒ **Pourquoi cet aménagement est-il nécessaire ? :**

⇒ **Quelle sera l'utilisation des sols après travaux ?**

- Maintien de la surface en herbe Maintien en culture (si drainage)
 Passage en culture

Pour les plans d'eau :

- Plan d'eau d'agrément Plan d'eau piscicole
 Réserve d'eau

Autres :



Concernant le retournement de prairies permanentes, la distinction entre prairie temporaire et prairie permanente souligne l'intérêt agronomique, climatique et écologique des surfaces herbagères pérennes. Si vous êtes exploitant agricole bénéficiaire de la politique agricole commune (PAC), il convient de vérifier si la prairie permanente objet du projet de retournement est classée comme « Prairie sensible » (liste des prairies sensibles disponible dans votre compte Télépac). Si cela est le cas, le retournement est strictement interdit.



Considérant l'intérêt que représentent les surfaces herbagères pérennes pour la biodiversité, le retournement de prairies permanentes peut avoir des incidences sur le ou les site(s) Natura 2000 dans lequel il intervient.

⇒ **Que deviennent les éléments paysagers de la zone d'implantation du projet (arbres isolés, bosquets, murets...) pendant et après les travaux ?**

- Aucune modification n'est prévue
 Des modifications sont prévues (déboisement, débroussaillage, arrachage, destruction...).

Dans ce cas, préciser quelles seront ces modifications :

⇒ **Le projet implique-t-il des affouillements et exhaussements de sol ?**

- Oui Non

Si oui, préciser les longueurs et hauteurs des tranchées et/ou le volume et le lieu de stockage des terres extraites ou rapportées :

⇒ **Si le projet porte sur ou comporte un arrachage de haie, quelle est la longueur de haie impactée ? :**

mètres linéaires

Joindre une photographie de la haie à supprimer en complément à ce formulaire.



La conservation des éléments paysagers est déterminante pour la biodiversité d'un territoire. Les arbres, haies, bosquets... constituent un réseau, une continuité écologique, qui permet aux espèces de réaliser leurs cycles vitaux (se déplacer pour se nourrir, se reproduire, etc.). La destruction de ces éléments peut avoir des incidences sur le ou les site(s) Natura 2000 dans lequel elle intervient.



Si vous êtes exploitant agricole bénéficiaire de la PAC et que vous avez souscrit des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), il convient de vérifier que les travaux envisagés sont compatibles avec vos engagements. De même la période d'interdiction d'intervention sur les haies (du 1er avril au 31 juillet) doit être respectée.

⇒ **Quelle est la situation géographique de la zone du projet ? :**


- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Plateau / terrasse | <input type="checkbox"/> Haut de versant | <input type="checkbox"/> Mi-versant |
| <input type="checkbox"/> Bas de versant | <input type="checkbox"/> Bas fond humide | |


⇒ **Éventuellement, quels sont les types de zones humides présentes ? :**


- | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Mares / étangs | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Prairie à joncs | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Fossés ou rigoles à eaux stagnantes | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Sol gorgé d'eau à l'année | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Sol temporairement engorgé (4-6 mois) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Zone inondable | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

⇒ **Les surfaces du projet sont-elles identifiées dans un inventaire ou une cartographie de zones humides ? :**

- Oui Non

 **Attention : Pour les travaux pouvant affecter les zones humides, notamment de drainage, si la surface est supérieure à 1 000 m², alors le projet peut relever de la procédure Loi sur l'eau. Le cas échéant cette évaluation des incidences Natura 2000 devra être jointe au dossier Loi sur l'eau.**

 Vous pouvez vous aider notamment de la carte des zones humides proposée par la DREAL: https://carto.datara.gouv.fr/1/portail_zh_dreal_r84.map

 En France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les milieux humides et environ 50% des espèces d'oiseaux dépendent de ces zones (source : Centre de ressource des milieux humides). Aussi, l'assèchement de zones humides par le drainage ou tout autre procédé est considéré comme générateur d'incidences sur le ou les site(s) Natura 2000 dans lequel il intervient.

⇒ **Le projet générera-t-il des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc...) ?:**

- Oui Non

Dans ce cas, décrire succinctement ces aménagements :

⇒ **Pour les projets comportant un drainage, quels sont les types de travaux prévus ?:**

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Création d'un réseau de drains enterrés | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Création d'un réseau superficiel de rigoles | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Création de fossés | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Création de bassins tampons | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Autres :

⇒ **Où le point de rejet se trouve t'il ? :**

Faire figurer le point de rejet sur votre carte de localisation les travaux.

b. Localisation et cartographie

Joindre une carte de localisation précise et un/les plan descriptif du projet (Exemple : plan de masse, plan cadastral, registre parcellaire graphique (RPG), etc...)



Pour réaliser la carte de localisation et pour répondre aux questions suivantes, vous pouvez vous aider de la carte des sites Natura 2000 dans l'Ain disponible en [Annexe 1](#), ainsi que sur le site de la DDT 01: http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/100/natura2000_ain.map

⇒ **Où le projet est-il situé ? :**

Nom de la ou des commune(s) :

Département :

Lieu-dit :

N° des parcelles cadastrales :

⇒ **Le projet est-il situé ? :**

En site(s) Natura 2000

Nom du ou des site(s) :

Hors site(s) Natura 2000

Dans ce cas, quelle est la distance avec le ou les site(s) Natura 2000 les plus proches ?:

À km du site :

À km du site :

À km du site :

c. Étendue du projet

⇒ **Quelle est la surface totale concernée par le projet ? :**

ha

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux :

⇒ **Quand envisagez-vous de réaliser les travaux ? :**

Dates des travaux :

Joindre un calendrier si plusieurs phases de travaux sont envisagées.

⇒ **Envisagez-vous de réaliser une partie des travaux de nuit ? :**

Oui Non



La conduite de travaux de modification du foncier en période printanière et début d'été (de début mars à fin juillet) est potentiellement défavorable pour la biodiversité (période de reproduction, de nichage...). Des travaux

menés dans cette période peuvent vous amener à conclure que le projet a des incidences sur le ou les site(s) Natura 2000 concernés.



De même les travaux de nuit sont source de lumière et de perturbations pour les espèces nocturnes. Ils peuvent avoir des incidences sur le ou les site(s) Natura 2000 concernés.

e. Entretien / fonctionnement / rejets

⇒ **Vos travaux sont-ils susceptibles de générer des rejets dans l'environnement pendant ou après les travaux ? :**

Exemple de rejets : traitement chimique avant retournement, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eaux pluviales...



En zones humides, ainsi qu'en bordure de cours d'eau et fossés, vous devez particulièrement veiller à ce que le chantier ne génère aucun rejet de matière polluante. Des précautions doivent être prises pour garantir qu'aucun fluide (essence, gasoil, huile...) ne s'échappera des engins de chantier. Ces précautions sont à préciser, le cas échéant, au paragraphe 3.

2. Définition de la zone d'influence



Cette partie doit permettre d'évaluer le périmètre des effets possibles du projet sur l'environnement. La surface potentiellement impactée est nommée « zone d'influence ».



La zone d'influence est fonction de la nature du projet et de son environnement.

Les effets d'un projet peuvent être plus ou moins étendus : les poussières, le bruit ne s'arrêtent pas aux limites du chantier.

La zone d'influence est donc plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone d'influence, il convient de se poser les questions suivantes :

⇒ **Vos travaux, les installations, les ouvrages et leur exploitation sont-ils susceptibles de générer ? :**


- Une circulation d'engins
- Des poussières, vibrations
- De la lumière artificielle
- Des bruits
- Des piétinements
- Des prélèvements d'eau
- Des prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- Autres sources possibles d'effets négatifs sur l'environnement :

⇒ **Au regard des effets déterminés, jusqu'où la zone d'influence s'étend-elle ? :**

Délimiter cette zone d'influence sur la carte.

3. Justifications sur les effets du projet

 Cette partie doit permettre de connaître les raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir un effet sur les espèces et habitats du site.

 Cette analyse peut être établie avec l'aide de l'animateur Natura 2000, ainsi que sur la base du tableau figurant en [Annexe 2](#) et présentant les espèces et habitats présents dans les sites Natura 2000 du département.

⇒ **Quelles sont les espèces d'intérêt communautaire présentes à votre connaissance dans la zone d'influence du projet ? :**

Batraciens (grenouilles...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Crustacés (écrevisses...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Chauves-souris	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Oiseaux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Insectes	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Reptiles (serpents...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Poissons	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Espèces végétales	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non

Autres

⇒ **Quels sont les habitats d'intérêt communautaire présents dans la zone d'influence du projet ? :**

Prairies	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Forêts	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Milieux humides	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non
Milieux rocheux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Non

Autres

⇒ **Avez-vous présenté votre projet à l'animateur du site ? :**

Oui Non


⇒ **Avez-vous pris connaissance des objectifs de conservation du site ? :**

Oui Non

⇒ **Au regard des effets déterminés et considérant les espèces et habitats présents, quelles mesures prendrez-vous a priori pour limiter les effets de votre projet ? :**

4. Conclusion de l'évaluation préliminaire

 **Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à ce stade sur la présence ou l'absence d'incidence potentielle générée par son projet.**

 Le projet est susceptible d'avoir une incidence significative notamment lorsque :

- un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce peut être détruit ou dégradé de manière significative à l'échelle du site Natura 2000,
- une espèce d'intérêt communautaire peut être détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

⇒ Au vu des effets possibles que vous avez déterminés et des mesures que vous allez prendre pour limiter ces derniers, pensez-vous que votre projet est susceptible d'avoir une incidence potentielle sur le ou les site(s) Natura 2000 qu'il concerne?

OUI → l'évaluation d'incidences doit se poursuivre par un complément de dossier établi en concertation avec le service instructeur ou l'animateur du(des) site(s) Natura 2000 concernés. Ce dossier sera remis au service instructeur.

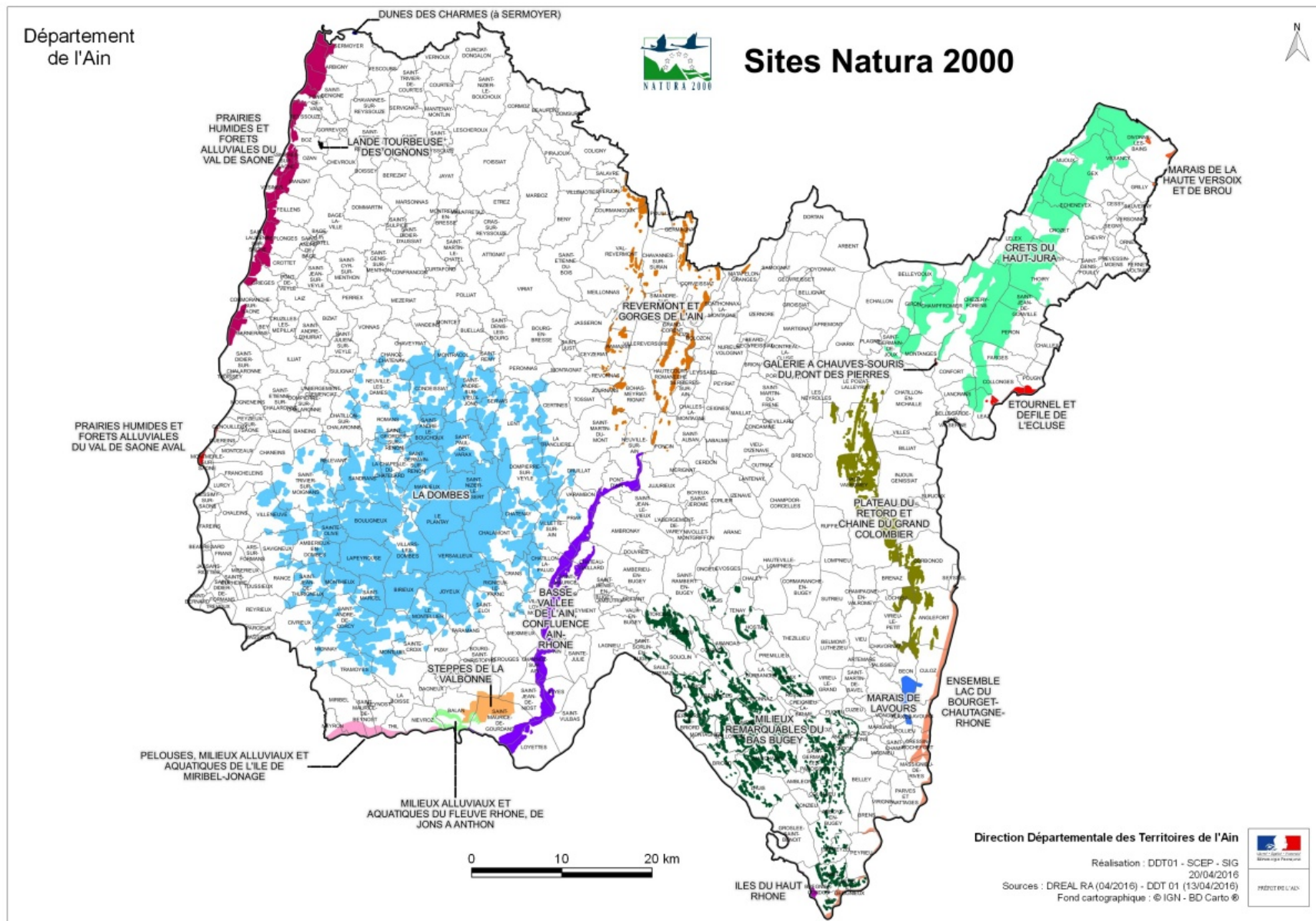
Justification :

NON → ce dossier accompagné de ses pièces jointes suffit et peut être remis au service instructeur en l'état.

Justification :

À : Signature :
Le :

Annexe 1 : Carte du réseau Natura 2000



Annexe 2 : Présentation simplifiée des groupes d'espèces et d'habitats naturels protégés par Natura 2000 dans chacun des sites de l'Ain

Espèces/ Habitats Nom du site Natura 2000	Oiseaux	Poissons	Crustacés	Insectes			Mollusques	Reptiles	Amphibiens	Mammifères			Espèces végétales	Milieu Prairiaux			Forêts alluviales	Forêts	Milieux humides		Milieux aquatiques		Milieux rocheux			Dunes	
				Libellules	Papillons	Coléoptères				Chauves-souris	Terrestres	Aquatiques		Prairies humides	Prairies de fauches	Pelouses sèches			Tourbières	Marais	lacs et étangs	Cours d'eau, rivières	Grottes	Éboulis/ Falaises/ Dalles	Tuf		
FR 8201632 PRAIRIES HUMIDES ET FORETS FR 8212017 ALLUVIALES DU VAL DE SAONE																											
FR 8202006 VAL DE SAÔNE AVAL																											
FR 8201633 DUNES DES CHARMES																											
FR 8201634 LANDE TOURBEUSE DES OIGNONS																											
FR 8201635 LA DOMBES FR 8212016																											
FR 8201637 MARAIS DE LAVOURS FR 8210016																											
FR 8201638 MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHÔNE, DE JONS A ANTHON																											
FR 8201640 REVERMONT ET GORGES DE L'AIN																											
FR 8201641 MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGEY																											
FR 8201642 PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER																											
FR 8201643 CRÊTS DU HAUT-JURA FR 8212025																											
FR 8201644 MARAIS DE LA HAUTE VERSOIX ET DE BROU																											
FR 8201648 GALERIE A CHAUVES-SOURIS DU PONT DES PIERRES																											
FR 8201650 ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR 8212001																											
FR 8201653 BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHÔNE																											
FR 8201748 ILES DU HAUT RHÔNE FR 8210058																											
FR 8201771 ENSEMBLE LAC DU BOURGET- FR 8212004 CHAUTAGNE-RHÔNE																											
FR 8201785 PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL- JONAGE																											
FR 8201639 STEPPES DE LA VALBONNE FR 8212011																											

Annexe 3 : Liste des animateurs Natura 2000 :

x Crêts du Haut-Jura x Étournel et défilé de l'Écluse	Jean-Baptiste STROBEL jb.strobel@parc-haut-jura.fr Parc Naturel Régional du Haut-Jura Maison du Parc du Haut-Jura Le Village 39310 LAJOUX 03 84 34 12 57
x Galerie à chauves-souris du Pont des Pierres	Robin LETSCHER LPO Auvergne Rhône-Alpes Délégation de l'Ain 5 rue Bernard Gangloff 01160 PONT D'AIN 09 70 90 20 61 / 07 69 115 116 <i>Site géré par la Ligue de Protection des Oiseaux pour le compte du Conseil Régional et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura</i>
x Iles du Haut-Rhône x Ensemble Lac du Bourget – Chautagne - Rhône	Syndicat du Haut-Rhône info@haut-rhone.com 92 rue des Fontanettes 73170 YENNE 04 79 36 78 92
x Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône x Val de Saône aval	Charline PIERREFEU charline.pierrefeu@eptb-saone-doubs.fr Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs 220, rue du Km 400 71 000 MACON 03 85 21 98 20
x La Dombes	Pierre LEVISSE paec-natura2000@ccdombes.fr Communauté de communes de la Dombes Antenne de Chalamont 100 avenue Foch 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE 04 74 61 93 01
x Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône	Mickaël LE GALL Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents Mairie d'Ambérieu-en-Bugey 1, place Robert Marcelpoil 01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY 04 74 37 42 80
x Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage	Anne-Sophie PINGON pingon@grand-parc.fr Grand parc de Miribel Jonage Chemin de la Bletta 69120 VAULX-EN-VELIN
x Marais de la Haute Versoix et de Brou	Séverine DUSSOUILLEZ sdussouillez@ccpg.fr Communauté d'agglomérations du Pays de Gex 135 route de Genève 01170 GEX 04 50 42 65 04 <i>Site géré par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes</i>

x Revermont et gorges de l'Ain	<p>Sébastien POLLET Sebastien.POLLET@ca3b.fr Communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE 04 74 32 50 04</p>
x Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon	<p>Anne-Sophie PINGON / Corentin BERTHO pingon@grand-parc.fr / sig@3cm.fr Communauté de communes du canton de Montluel 85 avenue Pierre Cormorèche 01120 MONTLUEL</p>
x Dunes des Charmes à Sermoyer	<p>Emmanuel AMOR Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 60 emmanuel.amor@cen-rhonealpes.fr</p>
x Lande tourbeuse des Oignons	
x Steppes de la Valbonne	<p>Damien GRIMA Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 61 damien.grima@cen-rhonealpes.fr</p>
x Marais de Lavours	<p>Fabrice DARINOT Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démostriction 31 chemin des près de la Tour BP n°2 73310 CHINDRIEUX 04 79 54 21 58 06 80 26 88 12 contact@reserve-lavours.com</p>
x Milieux remarquables du Bas-Bugey	<p>Antony GARCIA/ Nicolas GREFF Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 63 antony.garcia@cen-rhonealpes.fr nicolas.greff@cen-rhonealpes.fr</p>
x Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier	<p>Antony GARCIA/ Nicolas GREFF Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes Château Messimy 01800 CHARNOZ-SUR-AIN 04 74 34 98 63 antony.garcia@cen-rhonealpes.fr nicolas.greff@cen-rhonealpes.fr</p>